



NOUVEAUX COMITÉS PARITAIRES : PRÉVENTION DU SUICIDE ET ANNEXE « C »

Comité sur la prévention du suicide

À la suite de plusieurs suicides chez nos policiers, nous avons été très préoccupés par cette situation. Déjà lors du Congrès des délégués de l'Association qui s'est tenu au mois de mai dernier, j'étais dans l'action et j'ai eu des discussions avec plusieurs partenaires pour essayer de trouver des pistes de solution. À la fin du mois d'août, j'ai rencontré le directeur général de la Sûreté du Québec, M. Martin Prud'homme, qui m'informait avoir entrepris les mêmes démarches que moi. Nous avons convenu que le directeur général adjoint, M. Yves Morency, me tiendrait au courant des résultats de leurs démarches afin d'agir le plus rapidement possible. À la suite du retour de ce dernier, il a été convenu de mettre sur pied un comité. Ledit comité avait comme mandat de soumettre ses conclusions dans les plus brefs délais possible pour pouvoir passer à l'action au plus tard à la fin du mois d'octobre.

Les membres du comité se sont réunis les 18 et 26 septembre, ainsi que les 6, 12 et 30 octobre, afin de préparer une liste de recommandations qui a été remise à l'État-major pour une prise de décision.

La liste des membres siégeant à ce comité, dont je faisais partie, apparaît dans l'Intranet de la Sûreté du Québec et dans un bulletin spécial de l'Association transmis aux membres en date du 4 octobre 2017. Nous avons des personnes d'expérience autour de la table, dont deux psychologues, trois représentantes du département de la santé et de la sécurité du travail de la Sûreté du Québec, ainsi que trois policiers qui provenaient de différents milieux et qui pouvaient donner la corrélation de certains propos provenant de la littérature et des avis d'experts en ce qui concerne le passage à l'acte chez les policiers. Nous avons eu aussi la chance d'avoir une présentation de l'organisme Action Suicide Montréal, ainsi qu'une présentation de M. Normand Martin, psychologue, qui a créé le programme d'aide au SPVM, ce qui a résulté par une amélioration importante du taux de suicide chez leurs policiers dans les 20 dernières années, avec preuves à l'appui et tableau statistique. Sachez que nous avons également lu les courriels des policières et policiers qui nous ont écrit et à qui nous avons répondu. Nous demanderons à



Bulletin info-contact APPQ

Association des policières et policiers provinciaux du Québec

certaines de ces personnes, au besoin, de venir aider le comité à passer à l'action et à sensibiliser nos consœurs et confrères à ce fléau qui tue deux fois plus nos membres que les blessures par balle.

Comité paritaire de l'Annexe « C »

Avant d'être élu à titre de vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, je souhaitais déjà d'avoir une gestion paritaire de l'Annexe « C ». Lors de la dernière négociation, il a été question de l'augmentation des journées de maladie utilisées par nos membres dans les dernières années. À la suite de nos discussions, il a été convenu avec l'employeur de nous donner une chance, avant de toucher à nos acquis, de participer activement, et de façon concertée en comité paritaire, à la baisse de l'absentéisme et à l'amélioration de nos pratiques en matière de gestion de notre banque de maladie qui est un joyau de nos prédécesseurs depuis 1969.

Lors de la création de la banque de maladie, il avait été décidé que ce nouveau système serait mis à l'épreuve pendant trois ans pour évaluer les avantages, sa rentabilité et s'assurer que la moyenne d'absences annuelle pour maladie ne dépasse pas 7,5 jours par membre. Aujourd'hui, on sait que la prise de journées de maladie en moyenne par membre a plus que doublé par rapport à ce chiffre et qu'un effort collectif est plus qu'important pour sauver ce trésor qui fait partie de nos acquis et qui est unique en Amérique du Nord.

Une première réunion a eu lieu le 31 octobre dernier. Lors de cette rencontre, nous avons jeté les bases du comité. Nous prévoyons nous rencontrer au moins une fois par mois. Nous suivrons de près les statistiques de la banque de maladie et nous procéderons également à l'analyse de certains cas litigieux. De plus, la Sûreté du Québec a mis sur pied un groupe de travail sur l'absentéisme, de manière temporaire, afin d'aider à diminuer les absences pour maladie et concerter les efforts pour les retours au travail en lien avec les nouvelles dispositions du contrat de travail qui permettent le retour au travail dans des travaux légers lorsque le médecin du membre l'autorise. Je suis en lien avec ce groupe de travail représenté par l'inspecteur-chef Richard Moffet. Dans l'organigramme de leur plan d'affaires, ils ont inclus les directeurs syndicaux qui travaillent de pair avec les capitaines des centres de service et les conseillers en ressources humaines de vos districts.



Bulletin info-contact APPQ

Association des policières et policiers provinciaux du Québec

Soyez assurés que l'Association veillera de près aux intérêts collectifs en lien avec la banque de maladie, mais aussi au dossier de chacun de vous qui sera traité dans le respect et l'équité. En effet, au moment d'écrire ces lignes, nous prévoyons amener le dossier au Comité paritaire et conjoint et ajuster le tir, entre autres sur les visites de maladie à domicile et sur les rencontres des membres par les gestionnaires concernant les absences pour maladie. L'Association sera le chien de garde dans ce dossier et s'assurera que la gestion de l'absentéisme se fasse dans le respect de tout un chacun, ainsi qu'avec équité procédurale.

Alphée Simard
Vice-président en Santé et sécurité au travail
et aux ressources matérielles